

COMMUNE DE CALMONT
31560

Sommaire :

Affaires traitées en séances
du Conseil Municipal des :

25 juin 2015

9 septembre 2015

15 octobre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2015

Temple protestant

La commission régionale du patrimoine et des sites a décidé d'inscrire le temple protestant au titre des monuments historiques. Cette inscription implique de se conformer au code du patrimoine, pour ce qui concerne les travaux dans le champ de visibilité du temple.

Souscription d'un avenant au contrat d'assurance flotte

La commune ayant vendu le camion nacelle de la marque IVECO et le tracteur de la marque ISEKI, un avenant de retrait au contrat d'assurance flotte souscrit auprès de AREAS ASSURANCES a été souscrit.

Il sera donc nécessaire d'acquérir une nouvelle nacelle ainsi qu'un nouveau tracteur. En vue de ces projets, un devis a été demandé auprès de la société EURL C.S.E.M., afin de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Décisions Modificatives

Une diminution de crédits : Les services préfectoraux ont signalé une erreur matérielle sur le document budgétaire communal. L'inscription du solde positif 2014 en investissement de 105 992.26 € n'a pas été réalisée en section d'investissement au niveau des recettes sur le Budget Primitif 2015, créant de fait un suréquilibre budgétaire. Afin de rétablir l'équilibre budgétaire, il a été proposé de procéder à des diminutions de crédits au niveau de certaines recettes d'investissement.

Une ouverture de crédits : Conformément au contrat de bail, une caution de 300 € est demandée pour la location de la maison Avenue de Mazères. Afin d'encaisser cette caution, il a été nécessaire de

procéder à une ouverture de crédits sur le budget 2015.

Création de postes d'adjoints techniques 2ème classe, à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité

En raison du surcroît de travail au service technique en période de congés, il a été décidé de créer quatre postes d'adjoints techniques 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité et ce sur une période de deux mois (Juillet et Août 2015).

Aménagement de la halle avec la création d'une salle traiteur

Travaux électriques : Il a été nécessaire de procéder à des travaux électriques.

Après une consultation auprès de plusieurs entreprises, la proposition économiquement la plus avantageuse, présentée par la société ARL Electricité, a été retenue pour un montant HT de 3 313.93 € et TTC de 3 976.72 €.

Une aide financière, la plus élevée possible, a été demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Acquisition de matériels : Il a été nécessaire d'acquérir du matériel d'équipements (tables, évier, étagères, réfrigérateur, hotte, lave-vaisselle...).

Après une consultation auprès de plusieurs entreprises, la proposition économiquement la plus avantageuse, présentée par la société AVLIS a été retenue, pour un montant HT de 11 845.00€ et TTC de 14 214.00 €.

Renouvellement de postes informatiques à l'école Marie Carpentier

Le parc informatique de la mairie a été intégralement renouvelé. Il a été proposé de récupérer les 7 postes informatiques et écrans pour les transférer à l'école Marie Carpentier.

Pour ce faire, il a été nécessaire de nettoyer les fichiers et les données « mairie » avant une réinstallation à l'école.

En outre, il était indispensable d'équiper la direction de l'école d'un ordinateur portable, le précédent étant irréparable.

Après une consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse de la société MISMO a été retenue, pour un montant HT de 2 500.00 € et un montant TTC de 3 000.00 €.

Les crédits prévus n'étant pas suffisants, il a été nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire a rappelé qu'il a été décidé de procéder à l'agrandissement du cimetière. Après réalisation du bornage et avis auprès de France Domaines, le Conseil Municipal a accepté d'acquérir au prix de 75 000 €, la propriété cadastrée section AK n°496 et 497 d'une contenance totale de 3 705 m² à Calmont. Il a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en l'Etude de Me SOUYRIS, Notaire à Nailloux, l'acte de vente correspondant.

Pour mener à bien ce projet, il est procédé à un échange avec les consorts BALARD des parcelles cadastrées AK n° 492, 493 et 494 d'une contenance totale de 305 m², toutes issues de la parcelle cadastrée section AK n° 433 contre la parcelle cadastrée section AK n° 497. L'acte de vente correspondant sera signé en l'étude de Me SOUYRIS.

Acquisition de mobilier pour l'école publique Marie Carpentier

L'effectif des élèves de l'école publique ne cesse d'augmenter. Pour pouvoir les accueillir dans des bonnes conditions, il a été nécessaire d'acquérir du mobilier scolaire supplémentaire : armoires, tables, chaises et meubles.

Après une consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse de la société MANUTAN Collectivités, a été retenue pour un montant HT de 2054.34 €, et un montant TTC de 2465.21 €.

Acquisition de matériels pour les services techniques

Une étude de poste pour un agent du service technique a été réalisée par le Centre de Gestion, notamment par la médecine préventive et le service de prévention/conditions de travail, afin de vérifier que les activités réalisées par l'agent étaient en adéquation avec les restrictions médicales posées par le médecin de prévention.

Dans ce cadre, il a été préconisé d'effectuer des aménagements techniques, qui nécessitent l'achat d'équipements spécifiques (plus légers) tels que :

- Un souffleur et ses batteries rechargeables ;
- Une débroussailleuse.

Le Conseil Municipal a accepté le devis établi par les Etablissements MARCHAND qui s'élève à 4325.00 € HT et 5190.00 € TTC.

Les crédits n'étant pas prévus pour réaliser cette acquisition urgente, il a été nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Acquisition d'un four pour le service de restauration scolaire

Le four actuel au service de restauration scolaire est trop petit, compte tenu de l'augmentation des effectifs des élèves à l'école Marie Carpentier. Il a donc été nécessaire d'acquérir un four disposant de 20 niveaux pour faciliter la préparation des repas.

Après une consultation auprès de plusieurs entreprises, la proposition économiquement la plus avantageuse présentée par les établissements BOUCHIAT a été retenue, pour un montant HT de 10 123.75 € et TTC de 12 148.50 €.

Demande de subvention pour le projet de construction d'une structure pour l'ALAE/ALSH

Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Municipal a un projet de construction d'une structure pour héberger dans de bonnes conditions l'ALAE/ALSH.

Au vu des faibles ressources de la commune et afin de financer cette opération d'envergure, une aide financière, la plus élevée possible, a été demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que la commune emploie actuellement, par le biais de contrats d'accompagnement dans l'emploi, Mesdames

CATHALA Carole et MORELLATO Gisèle, qui participent aux tâches d'entretien de la cantine scolaire et des locaux des associations. Il a été décidé de proroger ces contrats pour 12 mois, à compter du 1er octobre 2015 pour Mme CATHALA et du 14 octobre 2015 pour Mme MORELLATO.

Les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi de Mesdames HAUBERT Sophie et SIOUANI Samia arrivant à échéance au 30 septembre 2015 pour la première, et au 3 octobre 2015 pour la seconde, il a été procédé aux recrutements de Mesdames SENTENAC Sandrine et HERTZOG DIGER Carine, à compter du 1er septembre 2015,

répondant aux dispositions nécessaires pour bénéficier de nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Acquisition d'un hangar métallique pour la construction d'un boulodrome (annule et remplace la délibération 2015-04-11 du 20 mai 2015)

La délibération 2015-04-11 du 20 mai 2015 a été annulée et remplacée par une nouvelle délibération en date du 25 juin 2015 en raison d'une précision dans la terminologie. Il s'agit d'acquérir un hangar, avec ossature métallique et couverture bac acier, d'une surface de 300 m² (et non un préfabriqué).

Séance du 9 septembre 2015

Recours contre le PLU

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que les deux requêtes portées devant le Tribunal Administratif par deux administrés de la commune contre le Plan Local d'Urbanisme ont été rejetées par le Juge.

Adhésion au groupement de commandes d'électricité

Monsieur le Maire a rappelé que par la délibération en date du 20 mai 2015, le Conseil Municipal avait accepté d'adhérer au groupement de commandes d'électricité organisé par le SDEHG. Ce syndicat a confirmé la prise en compte de notre demande pour les sites suivants : stade municipal, cantine scolaire, école maternelle et halle. En outre, l'option d'un prix ferme annuel, dit « 100 % marché », basé sur le marché de l'électricité au moment de la remise de l'offre, a été retenue.

Accord d'un prêt départemental

Le Conseil Départemental a accordé à la commune un prêt sans intérêt sur 8 ans, d'un montant de 37 500 €, pour l'acquisition d'un terrain dédié au futur cimetière.

Transport scolaire

La mairie avait sollicité auprès de la direction des Transports du Conseil Départemental le déplacement d'un point d'arrêt de transport scolaire du croisement de l'Avenue de Pamiers et

du Chemin des Agréous vers la zone artisanale située Chemin des Agréous, à 50 mètres de l'arrêt existant. Le Conseil Départemental n'a pas souhaité donner une suite favorable.

Néanmoins, Monsieur le Maire va tenter d'obtenir un avis favorable, compte tenu de la légitimité de la demande, en terme de sécurité pour les lycéens.

Scolarisation d'un administré en dehors de la commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'un enfant de la commune sera scolarisé, pour l'année scolaire 2015-2016, à l'école Michelet d'Auterive, en classe spécialisée sur décision de l'Inspecteur d'Académie.

Pétition des riverains de la RD35

Monsieur le Maire a reçu une pétition des riverains de la RD35 demandant d'intégrer la section de la route départementale n°35 au lieu-dit « hameau Croix de Puel » en agglomération, dans le but de porter la réglementation de la vitesse à 50 km/h, d'éviter des accidents graves et de faciliter le quotidien des riverains.

A cette requête, Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas modifier la limitation actuelle (70 km/h) afin de rester cohérent avec l'environnement routier de ce secteur et notamment son urbanisation en villas résidentielles. Néanmoins, il propose :

- De demander davantage de présence policière à des fins de contrôle ;

- De réfléchir à mettre en place une signalisation dissuasive ;
- De prévoir, dans le cadre des amendes de police 2016, à investir dans des équipements de sécurité.

Décisions Modificatives :

DM n°6 : Pour pouvoir clôturer les paiements dans le cadre de l'opération de construction de la salle polyvalente de motricité, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la diminution de 120 000 € des crédits prévus pour la construction du bâtiment ALAE/ALSH afin de financer la salle polyvalente.

DM n°7 et 8 : Pour financer l'achat de mobilier et de draisennes pour l'école Marie Carpentier, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la diminution, respectivement de 960 € et de 240 €, des crédits des dépenses imprévues pour les affecter à l'opération n°12 « école ».

Remplacements de Monsieur PHILIZOT Christian

Suite à la démission de M. PHILIZOT Christian du Conseil Municipal, il y a lieu de le remplacer dans toutes les instances dans lesquelles il intervenait :

SIECHA : M. PHILIZOT était titulaire

- M. René BALARD devient délégué titulaire
- Mme Ghislaine FAU est déléguée suppléante de M. René BALARD.

SDEHG : M. PHILIZOT était titulaire

Il est remplacé par Monsieur MUNOZ Robert

SMAHA : M. PHILIZOT était suppléant

Il est remplacé par Monsieur GUIBERT François

Correspondant Sécurité Routière :

Il est remplacé par Monsieur MOULIN François

Rapport annuel 2014 du SIECHA

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, dressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège (SIECHA) a été présenté. Le conseil l'a approuvé à l'unanimité.

SDEHG : Travaux en divers secteurs

Suite à la demande de la commune concernant la mise en place de 4 prises pour guirlandes au droit

du n° 35 rue des Cazalières, sur la place des Canelles, Rue René Vidal et en face de la Poste, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude financière. La commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 467 €.

De la même manière, le SDEHG a réalisé l'étude financière pour l'extension du réseau d'éclairage public dans divers secteurs (Rue Frescatis, Rue de Saint Sernin, Rue Venise Pradas et chemin de Lasserre). La commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1 429 €.

Pool routier 2013/2015

Le Conseil municipal a approuvé un transfert d'enveloppe de travaux et donc de subvention départementale des communes d' Aignes, Caignac, Calmont, Gibel, Mauvaisin, Monestrol, Nailloux, Saint-Léon et Seyre d'une part, vers la commune de Montgeard d'autre part.

Pour la commune de Calmont, les mouvements peuvent être résumés ainsi :

- Enveloppe de subvention Conseil Départemental accordée : 90 415 €
- Mouvement de subvention : - 4 451 €
- Subvention accordée après transfert : 85 964 €

Rénovation des menuiseries sur les logements loués

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux logements sociaux, a décidé d'accorder des prêts sans intérêt aux communes qui réalisent des travaux de rénovation de logements existants dont le montant ne doit pas excéder 25 000 € HT, le montant du prêt pouvant aller de 10 % à 50 %.

Le Conseil Municipal a décidé de demander au Conseil Départemental un prêt pour les travaux de menuiseries réalisés sur les logements en location situés 7 avenue de Mazères et 10 rue René Vidal.

Acquisition d'un camion nacelle et d'un tracteur

Demande de subvention :

Une nouvelle délibération de demande de subvention a été prise en lieu et place de celles prises lors du Conseil Municipal du 25 juin 2015 : La demande de subvention auprès du Conseil Départemental reste la même, les changements se situant au niveau de la forme.

Acquisition du tracteur :

Il a été décidé d'accepter l'offre présentée par Monsieur MATTE Jean-Louis, domicilié Ferme Barrau, route d'Auterive 31550 CINTEGABELLE, pour la fourniture d'un tracteur d'occasion de marque KUBOATA type L.245 au prix TTC de 6 000 €

Acquisition des parcelles AM 223 et 224

La commune envisageait, depuis un certain temps, d'acquérir le terrain situé Rue Frescaty, en face des

locaux de la cantine scolaire, afin de pouvoir agrandir, dans l'avenir, l'espace scolaire.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le terrain situé Rue Frescaty, d'une surface totale de 939 m², constituée d'un terrain plat de 638 m² cadastré AM224 et d'un talus de 303 m² cadastré AM223, moyennant le prix de 2 000 euros et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en l'Etude de Me SOUYRIS, Notaire à Nailloux, l'acte de vente correspondant.

Séance du 15 octobre 2015

Réorganisation des brigades de gendarmerie

Afin d'améliorer la sécurité des concitoyens dans nos territoires, le ministre de l'Intérieur a validé, par arrêté en date du 31 août 2015, pour une mise en œuvre à compter du 1er septembre 2015, l'organisation suivante :

La commune de Calmont reste rattachée à la brigade de proximité de Nailloux, et cette dernière quitte la communauté de brigades d'Auterive pour celle de Villefranche de Lauragais.

Questionnaire proposé par le Conseil Départemental

Monsieur le Maire a fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Georges Méric, président du Conseil Départemental, informant de sa volonté de répondre à ses engagements pris durant sa campagne électorale, d'instaurer une nouvelle approche participative des politiques départementales en mettant les Haut-Garonnais au cœur de son action. La première étape consiste en un questionnaire anonyme distribué aux Haut-Garonnais, dans le magazine de la collectivité paru le 5 octobre, étape qui durera jusqu'à la fin du mois de décembre.

Comptes rendus des réunions du pool routier du 20 juillet et du 15 septembre 2015

Monsieur le Maire a présenté les comptes rendus de ces réunions. Il est question, dans celle du 20 juillet, de l'amélioration de la sécurité en différents points du village, et dans celle du 15 septembre, d'un bilan sur les aménagements en cours de réalisation ou à réaliser.

Demandeurs d'asile

Monsieur le Maire a présenté la lettre de Monsieur Bernard Cazeneuve, expliquant la nécessaire mobilisation de tous pour l'accueil des réfugiés et le soutien de l'Etat pour accompagner les initiatives. En ce sens, un courrier émanant du préfet de la Haute-Garonne explique les modalités de recensement des offres de services formulées dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. Monsieur le Préfet souligne que les particuliers désireux de s'investir dans l'accueil des réfugiés doivent être orientés vers des associations spécialisées dans l'aide aux étrangers.

Compte rendu de la réunion du CCAS du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différentes demandes que le Centre Communal d'Action Sociale a traitées : aides financières, portage de repas à domicile, visite à des personnes seules.

Remerciements

Pascal ZANIN, Directeur Départemental de l'UNSS de l'Ariège, a remercié la municipalité de Calmont pour l'aide apportée à l'occasion du RAID académique UNSS organisé les 5, 6 et 7 octobre derniers, regroupant 70 équipes, soit 550 personnes issues des 8 départements de la région Midi-Pyrénées.

Abattage des platanes

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne procèdera à l'abattage de 9 platanes au bord de la

RD 11, sur la commune de Montgeard, du 26 au 30 octobre 2015. Néanmoins, en fonction des conditions climatiques, le chantier pourrait être décalé du 2 au 6 novembre 2015. Cette opération est rendue obligatoire par des problèmes liés à l'état phytosanitaire de ces arbres (présence du chancre coloré) et pour des raisons de sécurité. Pendant la durée de ces travaux, la circulation sera interdite et une déviation mise en place.

Informations diverses concernant le matériel

La pelle mécanique a nécessité une réparation dont le montant s'est élevé à 3 804,42 € TTC.

Un chariot élévateur a été loué pour permettre aux services techniques de procéder à la démolition des maisons Rue Frescatis, pour un montant TTC de 2 496 €.

Acquisition d'une nacelle pour les Services Techniques

Le camion nacelle de marque France Elevateur, jusqu'à présent utilisé par les Services Techniques, a été vendu.

Après analyse du besoin et des possibilités offertes tant en termes de location que d'achat, il serait plus opportun de réaliser l'acquisition d'un nouvel engin.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'offre présentée par la société EURL C.S.E.M., 2 Impasse des Lilas, 31560 CALMONT, pour la fourniture d'une nacelle d'occasion de marque Nissan, au prix de 16 500 € HT et 19 800 € TTC.

Pour ce faire, un virement de crédit de 800 € a dû être effectué.

Convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de l'avenue de Mazères (RD35), d'approuver et de signer avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne une convention ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières pour réaliser ces travaux d'aménagement, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur de ces aménagements. Le conseil a donné mandat à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Adoption du règlement intérieur de la salle omnisport et mise en place de cautions

Depuis septembre 2015, une nouvelle salle multisports est mise à la disposition des écoles et des associations sportives pour la réalisation de leurs activités.

Afin d'assurer une gestion efficace et respectueuse, le Conseil a accepté, à l'unanimité, d'adopter un règlement de mise à disposition de cette salle.

De plus, afin de responsabiliser les utilisateurs et de garantir la commune contre les dommages, les dégradations ou le mauvais entretien, il a été décidé de mettre en place une caution de 250 €. A cela s'ajoute une caution de 20 € relative à la possession des clés de la salle.

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication route d'Encennes

Afin de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication route d'Encennes, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'offre présentée par la société CEGELEC, Centre de travaux de Nailloux, Chemin de Trégan, 31560 NAILLOUX, d'un montant de 11 507,45 € HT et 13 808,94 € TTC.

Pour ce faire, un virement de crédit de 14 000 € a dû être effectué.

Redevance occupation du domaine public pour camion pâtisseries

Un camion ambulant de vente de pâtisseries prendra place, chaque dimanche matin, sur le parking de la place du 16 juillet 1944. Il a été décidé, à l'unanimité, que montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 35 € par an.

Acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du cimetière

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement suivant pour l'acquisition du terrain en vue d'agrandir le cimetière :

Dépenses :

- Acquisition terrain 75 000 €

Recettes :

- Autofinancement 37 500 €

- Prêt Départemental à 50 % 37 500 €